Demande d'un acte d'état-civil

Ville de Marcillé-Robert

Comme beaucoup de communes, la commune de MARCILLÉ-ROBERT a signé une convention avec le Service Public afin d'offrir la possibilité aux personnes ayant besoin d'un acte d'état-civil d'en faire la demande via le site : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N359